



# LES 108 REFORMES DU SECTEUR DE LA SECURITE

## I SECURITE NATIONALE

- 1 • Définir une politique nationale de défense et de sécurité adaptée au contexte actuel de la Côte d'Ivoire et à son environnement régional et international
- 2 • Doter toutes les unités de police et de gendarmerie d'un minimum de moyens en armement, mobilité et transmissions pour reconstituer une capacité opérationnelle minimum.
- 3 • Mettre sur pied trois bataillons pour l'armée de terre : deux bataillons pilotes d'infanterie projetables et un bataillon du génie à dominante travaux
- 4 • Créer un centre d'instruction et de formation initiale pour les militaires du rang
- 5 • Réorganiser la structure des Hauts Commandements et introduire l'indispensable cohérence entre eux
- 6 • Adopter un Programme Présidentiel d'Urgence Militaire (PPUM)
- 7 • Adopter une loi portant organisation et direction de la sécurité nationale
- 8 • Redéfinir et réorganiser la Communauté du Renseignement en Côte d'Ivoire avec un cadre juridique approprié qui précise le mandat et les responsabilités de chaque acteur du secteur
- 9 • Equiper les unités des forces spéciales en matériel dédié (spécifique) pour les rendre davantage opérationnelles
- 10 • Réorganiser le dispositif de sécurité civile.
- 11 • Engager concomitamment les réformes de la police nationale, de la Gendarmerie et des Armées. Les Armées, la Gendarmerie et la Police constituant le socle du secteur de la sécurité
- 12 • Rénover le concept d'emploi des forces de défense et de sécurité en prenant en compte les risques, les menaces, les enjeux et les ambitions
- 13 • Rétablir et consolider le lien armée-nation et rétablir la confiance entre les forces de sécurité et la population
- 14 • Installer les comités sectoriels en charge d'exécuter les réformes de la police nationale, de la Gendarmerie et des Armées
- 15 • Adopter une loi de programmation militaire et une loi de programmation de sécurité intérieure en rétablissant l'équilibre budgétaire entre fonctionnement et investissement
- 16 • Adopter les textes organisant les forces armées et les forces de sécurité intérieure.
- 17 • Engager la lutte contre le terrorisme qui menace certains pays limitrophes, par le renforcement des mécanismes existants
- 18 • Mettre en place un troisième bataillon d'infanterie
- 19 • Procéder à une déflation progressive des effectifs résultant d'un rééquilibrage des allocations budgétaires au sein des ministères de la Défense et de l'Intérieur
- 20 • Développer une politique énergique de promotion du Genre basée sur la participation et la responsabilisation effectives du personnel féminin au sein des institutions chargées de la sécurité et de la défense.
- 21 • Mettre sur pied trois bataillons pour l'armée de terre.

## II • RECONSTRUCTION POST-CRISE

- 22 • Créer un cadre national unique de mise en œuvre et de coordination du DDR
- 23 • Définir une politique intégrée et globale de sensibilisation des populations prenant en compte les questions du Foncier Rural, du Genre et du VIH SIDA
- 24 • Définir une nouvelle politique du DDR adaptée au contexte, étroitement liée au processus de RSS, et inclusive de tous les groupes cibles, avec des critères d'éligibilité clairs et vérifiables et des mécanismes de vérification
- 25 • Définir une nouvelle politique de service civique
- 26 • Renforcer le cadre institutionnel du service civique
- 27 • Adopter le Plan d'Action National pour la lutte contre les ALPC (en coordination avec les processus de RSS et de DDR)
- 28 • Renforcer la synergie sous-régionale en matière de contrôle des ALPC et des mouvements transfrontaliers de personnes en armes
- 29 • Définir des schémas de rapatriement des Ex-Combattants étrangers en Côte d'Ivoire et Ivoiriens à l'étranger.
- 30 • Définir le statut de victime de guerre et adopter la loi d'indemnisation.
- 31 • Réorganiser le cadre opérationnel et d'exécution technique des activités du DDR et de la Reconstruction Post-Crise
- 32 • Définir les schémas de la Réintégration socio-économique des Ex-Combattants et des Jeunes A Risque
- 33 • Identifier les sources et définir les schémas de financement de la RSS, du DDR et de la Reconstruction Post-Crise en tenant compte des limites et des capacités budgétaires au regard de l'ensemble des priorités nationales

## III • ETAT DE DROIT ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 34 • Renforcer l'indépendance de la justice en donnant aux juges des gages de sécurité et d'autonomie
- 35 • Mettre en place un organe de veille chargé de vérifier la conformité des textes nationaux aux textes internationaux régulièrement ratifiés
- 36 • Engager la réforme du système judiciaire
- 37 • Engager la réforme du système pénitentiaire
- 38 • Assurer l'effectivité de la séparation des pouvoirs
- 39 • Accorder un statut particulier aux groupements et partis politiques et veiller à son respect
- 40 • Donner un statut particulier aux Autorités traditionnelles conforme aux exigences de l'état de Droit
- 41 • Renforcer la coopération internationale en matière de sécurité et de défense ;
- 42 • Renforcer le rôle de la Diplomatie dans le cadre de la prévention des conflits et de la préservation de la paix
- 43 • Mettre en place par arrêté du Premier Ministre un comité en charge d'engager la réforme de l'Administration pénitentiaire et judiciaire
- 44 • Prendre en compte les questions de sécurité internationale notamment celles du mercenariat et du terrorisme dans les Grandes Commissions Mixtes de Coopération.
- 45 • Faire l'inventaire des textes internationaux en relation avec la défense et la sécurité et veiller à leur ratification
- 46 • Œuvrer auprès de l'ONU, en collaboration avec la CEDEAO, pour la levée partielle ou totale de l'embargo sur les armes, à l'effet de doter les Forces en charge de la Défense et de la Sécurité de moyens adéquats pour assurer la sécurité du territoire nationale.
- 47 • Renforcer les compétences du pouvoir judiciaire en matière de défense et de sécurité
- 48 • Actualiser les curricula de formation des diplomates en matière de stratégie, de défense et de sécurité
- 49 • Promouvoir les postes d'Attaché de Sécurité dans les Missions Diplomatiques et Consulaires
- 50 • Renforcer les postes d'Attaché de Défense et redéfinir leurs missions et attributions.
- 51 • Réviser certains accords bilatéraux, multilatéraux économiques et de Développement.

## IV • CONTRÔLE DEMOCRATIQUE

- 52 • Renforcer le cadre institutionnel de l'Assemblée Nationale dans sa dimension "défense et sécurité"
- 53 • Renforcer la compétence des institutions de la République en matière de contrôle démocratique
- 54 • Rendre effective la libéralisation du secteur de l'audio visuel
- 55 • Renforcer les compétences et les capacités de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale
- 56 • Renforcer les compétences et les capacités des Medias dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité
- 57 • Renforcer le pouvoir de contrôle des autorités Administratives Indépendantes
- 58 • Redéfinir les structures et les modalités de contrôle démocratique des forces de défense et de sécurité
- 59 • Renforcer les compétences des Autorités Administratives Indépendantes (HACA, CNDHCI, CEI, CNP, CSP) en matière de défense et de sécurité
- 60 • Impliquer davantage les Rois et Chefs traditionnels dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.
- 61 • Sensibiliser les groupements et partis politiques sur leur rôle d'acteurs du contrôle démocratique du secteur de la sécurité
- 62 • Renforcer les compétences et les capacités des associations membres de la société civile en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

## V • GOUVERNANCE ECONOMIQUE

- 63 • Soutenir les réformes relatives aux mesures de sécurisation et de facilitation des opérations de dédouanement dans les ports et bureaux frontières terrestres
- 64 • Soutenir les réformes de mesures de contrôle après dédouanement et de surveillance du territoire douanier national
- 65 • Adopter une loi pour réglementer l'activité des sociétés de capital-risque et de crédit-bail;
- 66 • Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire adéquat pour le développement des secteurs des PME
- 67 • Créer un cadre permanent de concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile pour la prévention des conflits.
- 68 • Finaliser le processus de création et de mise en place de l'Agence Nationale pour le Développement de la Forêt (ANDEFOR)
- 69 • Créer et rendre opérationnel l'Office de l'Artisanat
- 70 • Créer un Fonds de Garantie des Crédits aux PME
- 71 • Rendre opérationnels le Fonds National pour l'Assainissement et le Drainage (FNAD) et l'Office National pour l'Assainissement et le Drainage (ONAD)
- 72 • Prendre les mesures d'application et de vulgarisation de la Loi sur le Foncier Rural
- 73 • Renforcer les capacités institutionnelles de l'OSER et requalifier en délit certaines contravention
- 74 • Renforcer le cadre institutionnel à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
- 75 • Formaliser le partenariat public-privé au niveau de la sécurité sanitaire
- 76 • Élaborer des Plans stratégiques de développement de l'artisanat et des PME
- 77 • Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la salubrité
- 78 • Mettre en place et adopter un nouveau code des investissements plus attractif et incitatif
- 79 • Renforcer les capacités de l'AGETU, l'OFT et de la SONATT pour la planification de la construction et de l'exploitation des gares routières.
- 80 • Promouvoir la mécanisation agricole et l'utilisation des engrais en vue d'accroître la production agricole
- 81 • Créer un système intégré d'informations domaniales et foncière accessible à tous les ministères concernés
- 82 • Elaborer et mettre à jour des textes réglementaires relatif aux activités agropastorales
- 83 • Réglementer la transhumance
- 84 • Valoriser les parcs nationaux et réserves à travers l'écotourisme en vue de leur gestion durable
- 85 • Mettre en œuvre d'une politique nationale de gestion du domaine urbain
- 86 • Création d'un guichet unique pour la création des entreprises.
- 87 • Mettre en place un mécanisme institutionnel de veille stratégique en matière de croissance et de développement
- 88 • Assurer la couverture en eau potable de toutes les localités urbaines.
- 89 • Adapter la formation des douaniers aux spécificités et besoins du service
- 90 • Développer la production agricole, animale et halieutique
- 91 • Instituer une subvention pour les organisations de la société civile déclarées et reconnues
- 92 • Réviser certains accords bilatéraux, multilatéraux économiques et de Développement

## VI • DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE

- 93 • Opérationnaliser le Programme national de cohésion sociale
- 94 • Renforcer l'environnement institutionnel et réglementaire des secteurs de l'emploi et du travail
- 95 • Renforcer le Programme National de développement communautaire
- 96 • Renforcer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel inhérent à la protection de l'environnement
- 97 • Créer les conditions d'affirmation et de promotion des valeurs civiques et citoyennes
- 98 • Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de protection sociale
- 99 • Renforcer le dispositif de protection légale et institutionnelle des enfants, de la femme, des personnes âgées et vulnérables;
- 100 • Développer l'insertion des personnes cibles par l'entrepreneuriat
- 101 • Intégrer la dimension genre dans toutes les activités liées à la transformation et la gestion des institutions du secteur de la sécurité.
- 102 • Assurer l'accès universel aux soins de santé
- 103 • Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de protection sociale
- 104 • Développer un partenariat au profit des jeunes
- 105 • Renforcer et améliorer les capacités opérationnelles du système national d'éducation, de formation et d'encadrement
- 106 • Renforcer le mécanisme de lutte et de prise en charge des violences basées sur le genre
- 107 • Renforcer le système de surveillance et de communication sur les violations des droits des enfants
- 108 • Introduire les langues nationales dans le système éducatif de base